

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020**

2020/O1/016

**REPONSE DE MADAME VANINA BORROMEI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN CHARLES ORSUCCI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

OBJET : Interruption du trafic maritime entre la Corse et la Sardaigne.

La ligne Bunifaziu / Santa-Teresa-gallura est exploitée par la Moby Lines sous contrat de Délégation de Service Public (DSP) géré par la Région Autonome de Sardaigne suite à un accord passé avec la Collectivité de Corse et plus précisément l'Office des Transports de la Corse (OTC) en attente de la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Le jeudi 6 février, après 3 jours d'interruption en raison de vents violents, la liaison a repris mais le navire a heurté un haut fond, en sortie de Santa-Teresa, et a dû faire demi-tour avec une entaille de huit mètres.

Malgré les sollicitations de la Région Autonome de Sardaigne, la compagnie n'a pas communiqué officiellement sur cet accident qui, heureusement, n'a fait ni victime ni pollution. La compagnie se contentant simplement de signaler par téléphone qu'elle était en recherche d'un chantier disponible à accueillir le navire pour les réparations.

Face à ces déclarations dans le cadre d'un service public obligatoire par contrat, l'assessorat des transports de Sardaigne, avec qui nous sommes en contact permanent, a demandé officiellement, une reprise du service public dans les plus brefs délais.

La compagnie a donc informé en date du 11 février que le navire jumeau adapté à cette liaison particulière était actuellement en révision hivernale et que cette manutention était accélérée pour reprendre le service dès le début de la semaine prochaine, soit le 17 ou 18 février.

Voilà en ce qui concerne cette ligne précisément, mais qui n'est pas un service public qui relève de notre Collectivité.

Concernant le GECT Transport Corse-Sardaigne, comme cela a été présenté aux administrateurs de l'OTC lors du dernier Conseil d'Administration du 6 février dernier, l'OTC a été, vous l'avez rappelé, désigné chef de file du projet.

Ce projet a pour objectif la création de ce groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont les membres seront la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne avec un siège en Corse et a pour objet de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne, le périmètre pouvant être élargi dans un deuxième temps.

Dans l'attente de cette création je le rappelle, en ce qui concerne la ligne Bunifaziu/Santa-Teresa-Gallura, la Région Autonome de Sardaigne a par délibération créé cette ligne de service public.

En ce qui concerne la ligne Corse/Porto-Torres, l'Assemblée de Corse a par délibération décidé de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers, pour une durée de trente mois à compter du 1er juillet 2019.

Aucune offre n'ayant été déposée par les compagnies maritimes, le marché a été déclaré infructueux et relancé.

Pour plus de précisions sur la création du GECT, je rappelle que le 16 février 2019 la Région de Sardaigne a approuvé les statuts et la convention de création du GECT.

Nous l'avons fait dans cette Assemblée en avril 2019.

Dernièrement après différents échanges avec les services de l'Etat pour ce qui nous concerne avec le SGAC et avec l'Etat italien concernant la Sardaigne nous avons annoncé que le 20 décembre 2019 le décret de l'Etat italien a été pris approuvant la création du GECT, que l'OTC a reçu à la fin de l'année 2019.

En janvier 2020 l'OTC a transmis le décret au SGAC pour demande d'informations sur l'état de la procédure concernant les autorités nationales françaises et suite à différents échanges le 23 janvier 2020 une réponse a été donnée par la Préfecture comportant différentes observations qui seront intégrées dans les statuts définitifs et qui doivent pour cela être de nouveau soumis aux Etats et à l'Assemblée de Corse.

Mais au vu de ces éléments et de l'avancement de ce dossier, je vous remercie du coup de pouvoir le faire partager à l'ensemble de nos élus, le GECT devrait donc être opérationnel cette année pour régler définitivement la question des liaisons maritimes Corse-Sardaigne, en tout cas dans un premier temps.

Je vous remercie.